



Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins
COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

Le 20 mai 2024

Mesdames, Messieurs les Présidents de comités et de CTR,

Un stage de formateur de T.I.V. est organisé du 25 au 27 octobre 2024 à LA GRANDE MOTTE (34) :
ACTIF Résidence les cyclades, 393 avenue de Melgueil, 34280 LA GRANDE MOTTE.

Rendez-vous est donné le vendredi 25 octobre 2024 à 8h30.

Fin prévisionnelle le dimanche vers 13h00.

La présence des stagiaires est obligatoire pendant toute la durée du stage.

Le bulletin d'inscription, dûment complété par chaque candidat, est transmis au Président de la CTR dont il dépend, charge à celui-ci d'envoyer le format papier avec le règlement au siège national et une copie dématérialisée à : georges.coppola@ffessm.fr.

La participation est fixée à 250,00€ par stagiaire et doit être jointe à la demande d'inscription (chèque à l'ordre de la FFESSM). Elle comprend les frais de stage, l'hébergement et les repas du vendredi midi au dimanche midi.

Le déplacement est à la charge des stagiaires.

Les stagiaires ont la possibilité d'arriver le jeudi soir (supplément de 50,00€ par personne nuit plus petit déjeuner ou 75,00€ repas + nuit petit déjeuner à régler directement à votre arrivée).

A mentionner sur le formulaire d'inscription.

Chaque stagiaire recevra un accusé de réception et une convocation quinze jours avant le stage.

Aquatiquement.



Georges Coppola

Référent National T.I.V.

Fédération Française d'Études & de Sports Sous-Marins

p. + 33(0)6 10 18 26 32

a. 24, quai de Rive-Neuve - 13007 Marseille, France

w. <https://tiv.ffessm.fr> e. georges.coppola@ffessm.fr



Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins
COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

Bulletin d'Inscription
Stage de formateur de T.I.V.
LA GRANDE MOTTE du 25 au 27 octobre 2024

Le dossier d'inscription complet est à adresser à votre C.T.R. qui le transmettra au siège fédéral au plus tard pour le 10 octobre 2024.

Joindre à votre demande ce formulaire dûment complété, récépissé de licence en cours de validité, copie carte TIV et chèque de 250,00€ à l'ordre de la FFESSM.

Arrivée possible le jeudi soir sur réservation moyennant un supplément de 50,00€ par personne nuit plus petit déjeuner ou 75,00€ repas + nuit petit déjeuner à régler directement à votre arrivée.

NOM : PRENOM :
N° DE LICENCE : E. MAIL :
DATE DE NAISSANCE :
TEL. PORTABLE : TEL. FIXE :
COMITE REGIONAL : N° DE CLUB :
FONCTION LOCALE, DEPARTEMENTALE, REGIONALE :

DATE ARRIVEE : JEUDI SOIR AVEC REPAS ; JEUDI SOIR SANS REPAS ; VENDREDI MATIN
(Rayer les mentions inutiles).

AVIS DU PRESIDENT DE LA C.T.R. (obligatoire)

Avis favorable Avis défavorable (rayer la mention inutile)

Ordre de priorité (indispensable cas de candidatures multiples) :

Le Président de la C.T.R.
Cachet - Signature